

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 17 MAI 2023
Date de l'affichage : 17 MAI 2023

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 073-217302785-20230522-2023_36-DE



Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du VINGT-TROIS MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien et ROL Yves

Absents : M. ROCHETTE Christian à M. ROL Yves

Mme NEYROUD Aurélie a été désignée secrétaire.

OBJET : GRDF – REDEVANCE 2023

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune fait l'objet d'une indemnisation par GRDF au titre de l'occupation permanente du domaine public pour les ouvrages des réseaux de distribution de gaz conformément aux décrets n°2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VOTE** une redevance de 491 € (quatre-cent quatre-vingt-onze euros) pour l'année 2023 :
- Longueur de canalisation de distribution : 7 232 mètres
 - Taux retenu : 0.035 €/mètre
 - Coefficient de revalorisation : 1.39

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire

